INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

AVERTISSEMENT

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.
L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur. »

FIP Promelys Premium 2011

Code ISIN : Part A FR0011027309 - Part B FR FR0011035294

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITE

non coordonné soumis au droit français

Société de Gestion : Aqua Asset Management

1. Objectif et politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif d'investir 90% de son actif (le « **Quota du Fonds** ») dans des Petites et Moyennes Entreprises répondant aux critères de proximité fixés par l'article L.214-41-1 du Code Monétaire et Financier (les « **Sociétés de Proximité** ») et de réaliser des plus-values lors de la cession des participations minoritaires détenues dans ces Sociétés de Proximité. Les Sociétés de Proximité seront situées dans les régions**:** Île-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon.
Le solde de l'actif du Fonds, soit au plus 10% sera alloué à différentes catégories d'actifs. Il pourra être intégralement investi en actions, obligations ou produits monétaires.
Ce Fonds a une durée de vie de sept années soit jusqu'au 15 juin 2018 (prorogeable 2 fois 18 mois sur décision de la Société de Gestion) pendant laquelle les demandes de rachats sont bloquées (sauf cas de déblocage anticipés prévus dans le Règlement). La phase d'investissement durera en principe pendant les 5 premiers exercices du Fonds. La phase de désinvestissement commencera en principe à compter de l'ouverture du 6è exercice. En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard le 15 juin 2021.

2. Caractéristiques essentielles du Fonds

a) Principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le Fonds peut investir :

- Titres de capital (actions ordinaires ou de préférence) de société cotées ou non cotées sur un marché français ou étranger,
- Titres donnant accès au capital (Obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, bons de souscription d'actions…) de sociétés cotées ou non cotées sur un marché français ou étranger,
- Parts de Société à responsabilité ou de sociétés étrangères dotées d'un statut équivalent ;
- Avances en compte courant (dans la limite de 15% de l'actif et pourvu que le Fonds détienne 5% de la société) ;
- Parts ou actions d'OPCVM monétaires « euro » et/ou « vocation internationale »

b) Objectif particulier : Le Fonds envisage d'investir dans 10 à 15 PME de Proximité enfonction des souscriptions qu'il aura reçues.

Le Fonds privilégiera les sociétés saines et matures présentant des perspectives de croissance et de valorisation, en recherchant une diversification sectorielle du portefeuille de participations. Une attention particulière sera portée aux sociétés dont la taille avoisine ou dépasse cinq millions (5.000.000) d'euros de chiffre d'affaires appartenant aux secteurs des services, des industries ou de la distribution.

c) Type de gestion : Le Fonds investira principalement dans de le cadre d'opérations de capital développement, de capital transmission, de reconfiguration du capital et d'opérations mixtes mais se réserve la possibilité d'investir, dans le respect des lignes directrices communautaires (amorçage, démarrage, expansion), à tous les stades de développement d'une entreprise, y compris dans le cadre d'opération de capital-risque

d) Durée de blocage : les parts ne pourront être rachetées en principe pendant la durée de vie de Fonds, soit le 15 juin 2021 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévu par le Règlement.

e) Affectation des résultats : Les sommes distribuables sont en principe capitalisées pendant un délai de 5 ans suivant la fin de la période de souscription des parts A. Passé cette date, la Société de Gestion pourra décider de distribuer tant les revenus distribuables que les produits de cession selon l'ordre de priorité suivant :

- en premier lieu, les Parts A, à concurrence d'une somme égale à l'intégralité des montants souscrits (donc hors droit d'entrée) diminuée des sommes déjà distribuées aux Parts A ;
- en second lieu, les Parts B, à concurrence d'une somme égale à l'intégralité des montants souscrits ; et
- en troisième lieu, le solde éventuel est réparti entre les Parts A et B comme suit :
  - ✓ à hauteur de 80 % dudit solde au profit des Parts A ; et
  - ✓ à hauteur de 20 % dudit solde au profit des Parts B.

3. Profil de risque et de rendement

a. Indicateur de risque du Fonds

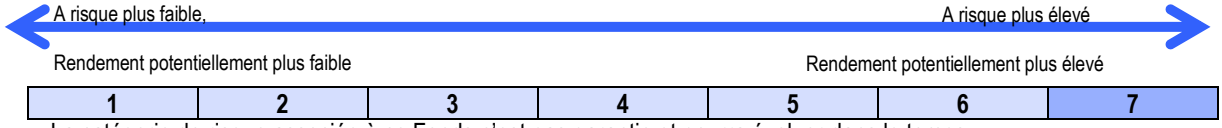

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
Les Fonds de capital investissement tels que les FCPI et FIP présentent un risque élevé de perte en capital. En effet la performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur peut ne pas lui être totalement restitué.

b. Autres risques :

- *Risque de crédit :* Le Fonds investira dans des actifs obligataires, monétaires et diversifiés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces créances peut entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.
- *Risque de valorisation des titres :* le Fonds a vocation à prendre des participations minoritaires dans des Sociétés de Proximité non cotées sur un marché réglementé. La valorisation des titres en portefeuille ne sera donc pas basée sur le cours référent d'un marché réglementé et pourrait ainsi ne pas refléter le prix finalement reçu en contre partie d'une cession ultérieure.

Les autres facteurs de risques sont détaillés dans le Règlement du Fonds.

4. Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

CATEGORIE AGREGEE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum1	Dont TFAM distributeur maximum2
Droits d'entrée et de sortie	0,47 %	0,68 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	4,09 %	1,66 %
Frais de constitution	0,02 %	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,28 %	-
Frais de gestion indirects	0,81 %	-
Total	**[D] 5,69 %**	**[C] 2,34 %**

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion (« Carriedinterest »).

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la société de gestion (« Carriedinterest »)	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts normales aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20%
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts dotées de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	Total des souscriptions (SM)	0,25%
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM) (Remboursement des Parts A et B)	100%

Comparaison normalisée, selon trois scénarios de performance, entre la valeur liquidative des parts attribuées au souscripteur, les frais de gestion et de distribution et le coût pour le souscripteur du « Carriedinterest »

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : huit ans.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE (évolution de l'actif du fonds depuis la souscription, en % de la valeur initiale)	MONTANTS TOTAUX, SUR TOUTE LA DURÉE DE VIE DU FONDS pour une souscription initiale (droits d'entrée inclus) de 1 000 dans le fonds					
	Souscription initiale totale	Droits d'entrée	Frais et commission de gestion et de distribution	Frais et commissions de distribution	Impact du «Carriedinterest »	Total des distributions au bénéfice du souscripteur de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital ordinaires lors de la liquidation
Scénario pessimiste : 50%	1.000 €	47,50 €	455,38 €	127 €	0 €	20,87 €
Scénario moyen : 150%	1.000 €	47,50 €	455,38 €	127 €	4,17 €	973,37 €
Scénario optimiste : 250%	1.000 €	47,50 €	455,38 €	127 €	194,67 €	1.925,86 €

Attention, les scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective. Ils résultent d'une simulation réalisée selon les normes réglementaires prévues à l'article 6 de l'arrêté du 2 novembre 2010 pris pour l'application du décret n° 2010-1311 du 2 novembre 2010 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés à l'article 885-0 V bis du code général des impôts.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux pages 9 et 10 du règlement du Fonds, disponible sur le site Internet de la Société de gestion www.promelys.com

5. Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds : Le prospectus complet comprenant le DICI et le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif semestrielle du Fonds seront disponibles sur simple demande écrite du porteur, dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la demande. Sur option du porteur, ces documents pourront lui être adressés sous forme électronique.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : tous les 6 mois, (30 juin et 31 décembre) la Société de gestion établit les valeurs liquidatives du Fonds. Les publications des valeurs liquidatives sont adressées à tout porteur qui en fait la demande. Elles sont affichées dans les locaux de la Société de Gestion

Fiscalité : Le Fonds a vocation à permettre aux porteurs de parts de catégorie A de bénéficier sous certaines conditions **d'une part** d'une réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (**"ISF"**)») et d'autre part d'une exonération d'ISF (l'année suivant celle de la souscription) et d'une exonération d'impôt sur le revenu sur les produits et plus-values de cessionconformément aux dispositions de l'article 885-0 V bis du CGI. Le bénéfice de la réduction d'ISF est notamment conditionné à l'engagement du porteur de parts de conserver les parts du Fonds jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de la souscription. Une Note Fiscale distincte, non visée par l'AMF, est remise aux porteurs de parts préalablement à leur souscription, décrivant les conditions pour bénéficier de ces régimes fiscaux. Les porteurs de parts du Fonds peuvent obtenir cette Note Fiscalesur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Informations contenues dans le DICI :

La responsabilité d'Aqua Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du Fonds.

Le Fonds est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Aqua Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2011.

Pour toute question, s'adresser à :

Aqua Asset Management
par e-mail: contact@aqua-am.com
par téléphone: 01.84.25.27.60

Date de mise à jour 8 novembre 2018